



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois d'avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Tom Morel, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 27 - Pouvoirs : 3 - Votants : 30

Présents : ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BIARD G. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DITTA E. - DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J.-S. - FILLION L. - HUCHET C. - JACOB C. - LAFFIN C. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés : ALAIS I. (pouvoir ALESINA C.) - NICOLAS A. (pouvoir REYDET N.) - REVEILLON E. (pouvoir CHEVALLIER M.)

Absents : BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S.

Secrétaire de séance : DITTA E.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/04/2021 / Date d'affichage : 13/04/2021

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,

à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 15 mars 2021 ;

à 23 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre, parmi les membres présents au moment du vote :

- **DÉCIDE** de créer un poste non permanent, pour accroissement temporaire d'activité, d'une durée de 12 mois et à temps non complet (28/35^e), à compter du 1^{er} septembre 2021, afin d'assurer les fonctions d' « animateur ou d'animatrice auprès des seniors », **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants, et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution et la signature de tous les documents relatifs à ce dossier et au recrutement ;

à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la vente par la commune à M. et Mme PERON des parcelles 022 A N°1301 pour 257m², 022 A N°1304 pour 19m², 022 A N°1315 pour 123m², **APPROUVE** la vente par la commune à CF DEPOT des parcelles 022 A N°1298 pour 84m², 022 A N°1306 pour 3m², 1307 pour 16m² et 1308 pour 15m², N°1310 pour 7m², 1312 pour 39m², N°1330 pour 81m², **APPROUVE** l'acquisition par CF DEPOT au profit de la commune de la parcelle 022 A n°1334 pour 7 m² (issue de la parcelle 022 A 1249), **CONFIRME** le prix de vente et d'achat desdits terrains (zone artisanale des Terrets, commune déléguée d'Aviernoz) à 8,10 € le m², **PRÉCISE** que les frais d'actes seront mis pour moitié à la charge du vendeur et pour moitié à la charge de l'acquéreur, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes à venir ;
- **DÉCIDE D'EXERCER** ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article L 1123-3 du CG3P, **DÉCIDE** que le bien situé lieu-dit « Les Bouverats » (Saint-Martin-Bellevue 74370 FILLIÈRE), et cadastré 245 section AT n° 22, soit incorporé au domaine communal en application de l'article L. 1123-4 du CG3P, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de l'immeuble ;

- **APPROUVE** le versement d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget de l'Association foncière pastorale (AFP) des Glières, pour un montant de 40 000 € maximum ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, au titre des CDAS 2021 (contrats départementaux d'avenir et de solidarité), pour le projet de groupe scolaire sur la commune déléguée des Ollières, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation de travaux en forêt communale (parcelle 17), **APPROUVE** le plan de financement présenté en séance (5 606 € HT de travaux subventionnables, sollicitation de subvention de 1 681,80 €, et autofinancement communal de 3 924 €), et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette demande ;
- **ACCEPTE** de garantir l'emprunt contracté par le bailleur « ALPES HABITAT COOPÉRATIF », dans le cadre du projet de construction de deux logements PSLA au Clos Lambersens à Mercier (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue), **PRÉCISE** que cette garantie d'emprunt est accordée pour un prêt d'un montant de 240 000 euros pour une durée de 5 ans, au taux d'intérêt de 1,50% variable en fonction du taux de rémunération du livret A, **PRÉCISE** par ailleurs que cette garantie prendra la forme d'une caution solidaire à hauteur de 100% du montant du prêt, soit 50% du montant de l'opération portée par le bailleur « ALPES HABITAT COOPÉRATIF », **ANNULE** ainsi la délibération n° DEL2020-115 en date du 14 décembre 2020, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les engagements juridiques et comptables relatifs à cette affaire ;
- **ÉMET** un accord de principe sur la poursuite des travaux concernant l'étude de mutualisation en matière d'équipements sportifs et culturels sur le bassin de Fillière ;
- **REND** un avis favorable sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDL) 2021-2026 du Grand Anecy ;
- **DÉCIDE** de remettre, à chaque personne justifiant d'au moins deux années d'engagement bénévole consécutif au sein du réseau de bibliothèques communal, une carte cadeau d'une valeur de 50 euros, acquise auprès d'une enseigne proposant des prestations et articles culturels.

Affiché le :

Le Maire

Christian ANSELME

